

Les acteurs qui interviennent et la démarche à suivre



Les conseillers des Points Rénovation Info Service (PRIS) de l'Anah

En premier lieu, les conseillers vous aident sur les financements possibles et vous orientent en fonction de votre situation financière et de votre projet de travaux envisagé.



Contactez nous :
info@point-renovation.info@anah.gouv.fr
Contact téléphonique : 07 52 52 52 49



Les opérateurs

Pas les opérateurs, spécialistes du Habitat participatif de l'Anah vous aident dans l'identification des travaux à mener et vous accompagnent tout au long de la vie de votre dossier (travaux de suivi, réalisation des travaux, etc.).



Les instructeurs de l'Anah

Enfin, les instructeurs instruisent votre dossier, la recevabilité des travaux et vous conseillent sur les modalités de réalisation. Ils sont garants de l'application de la réglementation et des orientations de l'Anah.



MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Rénover son logement dans les Ardennes grâce aux subventions ANAH



Pour de renseignements sur : info@point-renovation.info

Contact e-mail : info@point-renovation.info@anah.gouv.fr

Contact téléphonique : 07 52 52 52 49